

# DLC et DDM

## DLC (DATE LIMITE DE CONSOMMATION)

### Définition

La DLC est la **date limite jusqu'à laquelle le produit garde ses qualités sanitaires optimales**, dans les conditions de conservation définies (température, conditionnement)



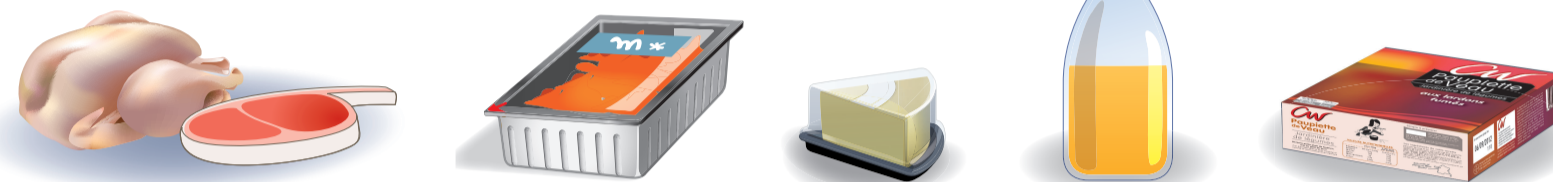
### Mention d'étiquetage

«**A consommer jusqu'au...**» suivie de l'indication du jour et du mois



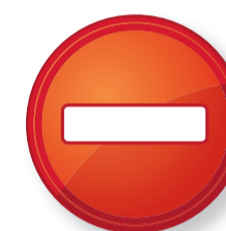
### Produits concernés

**Produits périssables préemballés** (viande, charcuterie, produits laitiers, jus de fruits réfrigérés, plats cuisinés réfrigérés, ...)



### DLC DÉPASSÉE : QUE FAIRE ?

**PRODUITS À DLC DÉPASSÉE : DISTRIBUTION ET CONSOMMATION INTERDITES !**



## DDM (DATE DE DURABILITÉ MINIMALE)

### Définition

La DDM est la **date garantissant des qualités organoleptiques** (goût, odeur, texture, couleur...) **et nutritives optimales** du produit, dans les conditions de conservation préconisées par le fabricant



### Mention d'étiquetage

«**A consommer de préférence avant le...**» ou «**...avant fin...**», ou «**...dans un délai..**» suivi de la date elle-même ou de l'endroit où elle figure



### Produits concernés

**Produits stabilisés** (conserves, produits secs, produits surgelés)



### DDM DÉPASSÉE. QUE FAIRE ?

**PRODUITS À DDM DÉPASSÉE : DISTRIBUTION POSSIBLE ET CONSOMMATION SANS DANGER POUR LA SANTÉ**

(si stockage dans les conditions préconisées par le fabricant et test gustatif concluant)



## PRÉCONISATION

Surveiller les dates des produits en stock et appliquer la règle du PPPS (Premier Périment Premier Sorti)

